Image not found or type unknown

Avis de contrevation pour inobersation par le conducteur d'un sto

Par **Sam13170**, le **23/03/2015** à **11:57**

Bonjour,

Je viens de recevoir par courrier un avis de contravention pour inobservation par un conducteur de l’arrêt absolu impose par le panneau "Stop" a une intersection de routes;
Il s’avère qu' aucun agent ne m'a arrêté et je pense que cette infraction a été constaté à la volée.
Comment contesté cette contravention

Par **razor2**, le **23/03/2015** à **12:02**

Bonjour,
Vous êtes redevable de l'amende en tant que titulaire du certificat d'immatriculation.
Donc soit vous payez l'amende forfaitaire et vous perdez les points, soit vous dénoncez le fautif si ce n'est pas vous, et il recevra l'avis de contravention à son nom et adresse, soit vous contestez avoir été l'auteur de cette infraction sans dénoncer personne, et vous resterez redevable de l'amende que fixera un juge (max 750 euros) mais vous éviterez la perte de points...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés